

## Réunion du comité de quartier Marat-Parmentier Compte-rendu de la réunion du 5 juin 2018

A 18 heures 30, salle Raspail, le comité de quartier, a réuni une dizaine d'habitants ainsi que Evelyne Lesens, élue déléguée du quartier et Ana Macedo, conseillère municipale. Romain Marchand, élu en charge du développement urbain et économique, était invité par le comité de quartier Marat-Parmentier pour prolonger l'échange autour du projet de ZAC Gagarine Truillot suite à la précédente réunion du mois de décembre 2017.

### Présentation de la ZAC et de ses avancées

**Romain Marchand** remercie le comité de quartier Marat-Parmentier pour cette invitation. En préambule, il précise les contours de la ZAC : de la rue Saint-Just au terrain de l'AP-HP, elle englobe également le collège Politzer et s'étend jusqu'à la Place Parmentier mais cette dernière reste hors des limites de la ZAC. Le quartier Marat-Parmentier est donc concerné par ce projet de ZAC car situé en bordure. La villa Bac par exemple n'est pas englobée dans les limites de la ZAC mais un cheminement piéton sera sans doute aménagé pour créer une connexion vers le futur quartier. Jusqu'ici, la concertation autour du projet était surtout orientée vers les habitantes et les habitants de la cité Gagarine car le relogement des familles de la cité était une priorité. Il reste actuellement une trentaine de familles à reloger. La copropriété Raspail est elle aussi accompagnée durant les travaux car il s'agit d'une copropriété en voie de dégradation.

### L'IDENTITÉ DU LIEU : LA CITÉ GAGARINE



La démolition de la cité Gagarine aura lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Les études techniques sont lancées et prévoient une déconstruction du fait du tissu urbain dense. Un travail sera fait autour de la réutilisation des matériaux issus de cette déconstruction. Certains pourront être récupérés (ferrailles...) ou réutilisés lorsqu'ils sont en bon état (fenêtres).

La ZAC comprendra à terme un total de 1400 logements : 400 reconstruits et 1000 nouveaux.

L'école Joliot-Curie fait également partie du périmètre de la ZAC et sera sans doute « grignotée » pour réaliser une nouvelle voirie qui prolongera la rue Truillot vers la rue Spinoza. Ce groupe scolaire fera l'objet d'une rénovation en parallèle des travaux de la ZAC.

Un nouveau groupe scolaire sera construit et permettra une meilleure répartition des élèves, notamment ceux habitant le quartier Marat-Parmentier. Concernant les autres équipements publics, il y aura sûrement un nouvel équipement sportif ainsi qu'une crèche. Ces éléments sont toujours en cours de réflexion. Le terrain du garage municipal inclus dans la ZAC sera densifié mais pas entièrement libéré. Pour le moment, la réflexion est toujours en cours à ce sujet et cette parcelle sera traitée dans la dernière phase de l'opération.

De la même manière, le collège Politzer ne sera détruit que lorsque le nouveau collège situé sur le Plateau aura ouvert ses portes. La parcelle accueillera *a priori* des logements et des commerces.

Lors de la dernière réunion, les habitants avaient exprimé leur inquiétude quant au projet de pont qui devait franchir les voies ferrées et reconnecter le quartier Ivry-Port au quartier du Centre-Ville et au quartier Marat-Parmentier. Romain Marchand confirme qu'il n'y a pas assez de ponts pour franchir les voies ferrées à Ivry. Cependant, cet équipement reste coûteux à financer, environ 15 millions d'euros. Une étude de circulation va être effectuée pour savoir si l'opportunité de construire cet ouvrage est avérée. En effet, le positionnement du pont dirigerait le trafic automobile vers la Place Parmentier qui, en l'état actuel, n'est pas dimensionnée pour recevoir ce surplus de circulation. Cette étude permettra de répondre à ces questionnements.

La ZAC sera évidemment composée de logements mais aussi de locaux d'activités. Romain Marchand précise que la Ville d'Ivry dispose de 30 000 emplois sur son territoire pour environ 30 000 actifs. Le ratio emploi/actif est donc à l'équilibre. Il convient donc de préserver cet équilibre voir de l'améliorer.

❑ **Le programme du dossier de création de la ZAC Gagarine Truillot**

Activité/ bureau	65 000 m <sup>2</sup> SP
Commerce	2 000 m <sup>2</sup> SP
Logement	90 000 m <sup>2</sup> SP
Equipement	5 000 m <sup>2</sup> SP
<b>TOTAL</b>	<b>162 000 m<sup>2</sup>SP</b>
Nombre logements	Environ 1 430

## Echanges

**Une habitante** interroge Romain Marchand sur la présence d'espaces verts, sur les futures circulations dans le quartier ainsi que sur le stationnement des véhicules des futurs habitants de cette ZAC.

Romain Marchand répond que l'agriculture urbaine sera au cœur du projet de la ZAC à la fois dans les espaces publics et privés. Il est également prévu que l'emprise au sol du bâtiment Gagarine ne soit pas reconstruite. Une réflexion est en cours à ce propos pour savoir comment marquer cet espace public, peut-être avec l'aménagement d'un espace vert.

Concernant le stationnement, il sera positionné en sous-sol des constructions. Les circulations seront sans doute améliorées par rapport à aujourd'hui puisque de nouvelles rues vont être créées pour reconnecter le quartier au reste de la ville. Romain Marchand précise que l'ensemble de ces éléments va faire l'objet de présentations spécifiques dans les mois à venir.

**Un habitant** demande ce qui va être imaginé pour faire écran au bruit venant des voies ferrées. Romain Marchand répond que c'est justement une des raisons pour lesquelles le bâtiment Gagarine va être démoli. Les murs anti-bruit ne sont pas des dispositifs efficaces puisqu'ils renvoient le bruit. Il faudra imaginer des traitements différents qui permettent d'isoler du bruit, par exemple avec des talus plantés.

**Un habitant** salue le deuxième accès à la gare SNCF qui est en train d'être créé. Romain Marchand rappelle qu'il s'agit d'une conquête de la Ville, en effet seule la mise en accessibilité de l'accès principal de la gare était prévue. Ce nouvel accès est un véritable gain pour le quartier et change le rapport à la gare SNCF.

Romain Marchand précise l'échéance à venir :

- à la fin de l'année 2018, le dossier cadre de la ZAC sera approuvé : il s'agit de fixer le nombre de mètres carrés (logements, activités, équipements publics) qui seront construits, ainsi que les modalités de financement de la ZAC (recettes, subventions, dépenses, participations de la collectivité etc.).
- Au début du mois de juillet, le plan de référence de la ZAC sera présenté ;
- En septembre, le résultat des études sur les équipements publics sera présenté.
- D'ici le mois de novembre, l'ensemble du plan sera stabilisé afin que le dossier cadre de la ZAC puisse être approuvé par le conseil municipal en décembre 2018.

**Romain Marchand et Evelyne Lesens** concluent cette réunion et incitent l'ensemble des habitants à se rendre aux différentes réunions et ateliers de concertation qui sont organisés afin de continuer à faire entendre leurs remarques et leurs propositions.